



Info Sciez-sur-Léman

SOMMAIRE

Page 2 , 3: Plan de circulation du CAS lors des élections municipales du 28 juin

Page 4: Succès du 1er Tricothon

Etat des travaux communaux



SPECIAL ELECTION MUNICIPALE

Elections municipales du dimanche 28 juin

Des bureaux de vote adaptés aux mesures de prévention et d'hygiène

Sur directives du ministère de l'Intérieur, la commune a pris toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer la protection sanitaire des électeurs et des responsables des opérations électorales au sein des bureaux de vote.

Le grand espace du CAS sera affecté dans son ensemble au fonctionnement des quatre bureaux de vote de la commune pour le deuxième tour des élections municipales, dimanche 28 juin ; c'est donc dans sa plus grande configuration qu'il sera aménagé pour garantir aux électeurs des conditions de sécurité sanitaire totales.

Le cheminement des électeurs a été pensé de façon à ce qu'il n'y ait ni contact, ni croisement des votants, depuis l'entrée au CAS jusqu'à la sortie.

Le plan expliquant la configuration exceptionnelle qui sera mise en œuvre pour un déroulement serein du scrutin fait l'objet de la double page intérieure de ce bulletin.

Qui peut donner procuration ?

Un électeur peut donner procuration s'il ne peut se rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

À qui peut-on donner une procuration ?

L'électeur qui donne procuration et celui qui vote à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Où faire la démarche ?

Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter :

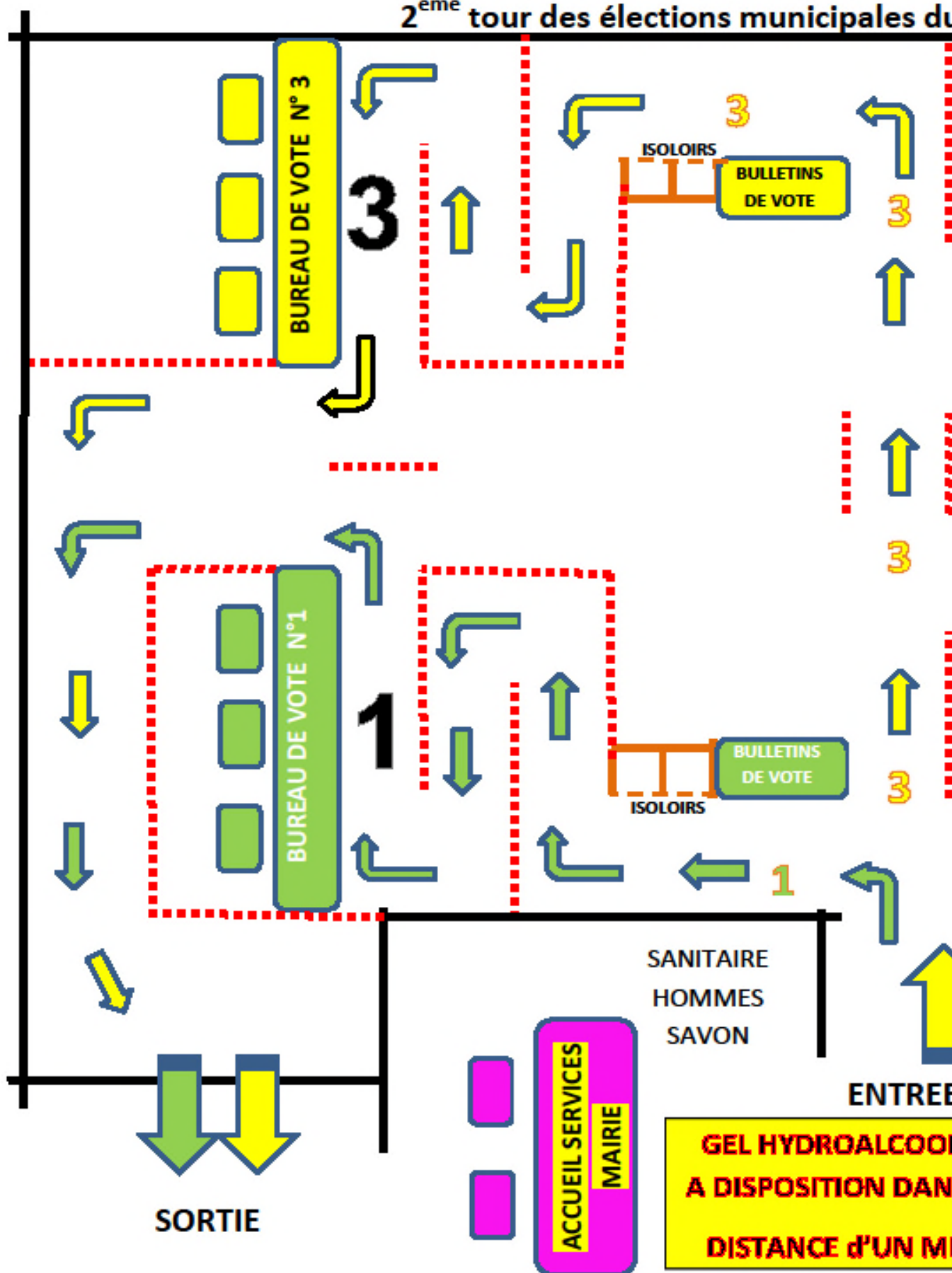
- dans un commissariat de police (où qu'il soit).
- dans une gendarmerie (où qu'elle soit).

Jusqu'à quand ?

Vous avez jusqu'au jour même du scrutin pour établir une procuration, même si celle-ci risque de ne pas arriver à temps si vous vous trouvez dans une autre ville que celle où vous devez voter. Les procurations sont en effet envoyées par la Poste, ce qui requiert en général 1 à 2 jours pour parvenir à destination.

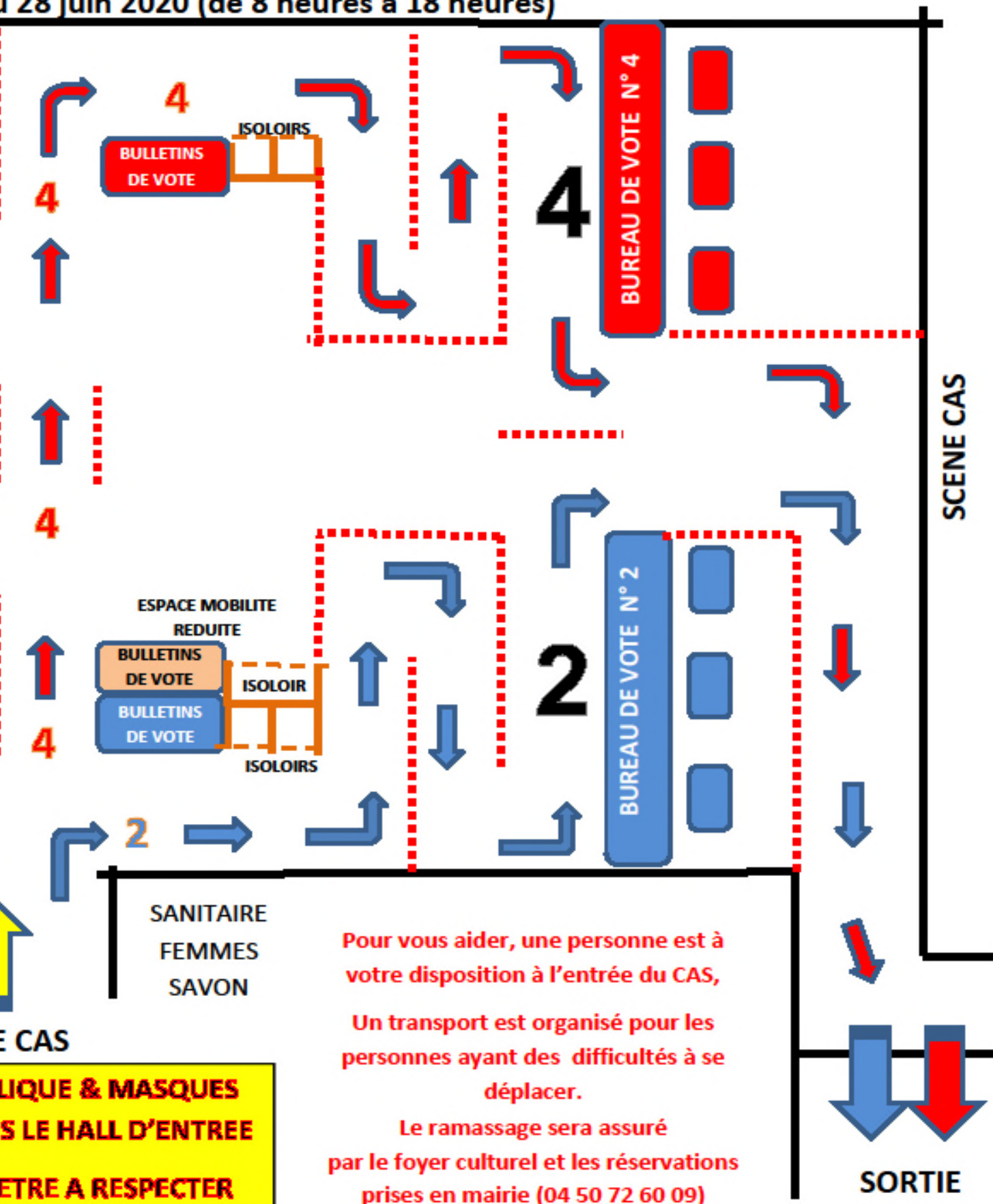
ORGANISATION ESP

2^{ème} tour des élections municipales du



SCENE DE VOTE AU CAS

le 28 juin 2020 (de 8 heures à 18 heures)



Solidarité

Plusieurs dizaines de tricoteuses assurent le succès du 1er Tricothon

A l'occasion de la Journée Mondiale du Tricot, le 1er Tricothon Solidaire du Bas-Chablais a réuni plusieurs dizaines de tricoteuses sous la tente de l'atelier "Une Maille A La Fois" (Umalf) à Praille, un espace de 50 m2 aménagé grâce au coup de pouce de la Commune de Sciez et du Comité de La Foire qui ont prêté un plancher pour rendre la vie sous chapiteau possible et sécurisée.

Monté par Stéphanie Jefford pour y poursuivre ses cours de tricot, en conformité avec les normes sanitaires actuelles liées au Covid, cet espace réunit habituellement 6 artisanes locales, membres de l'association "Crea Terra".

Le Tricothon, vrai marathon de tricot & crochet, a utilisé des laines de l'Atelier "Re-Née" de réinsertion sociale basé à Thonon et d'Umalf pour réaliser bénévolement bonnets, tours de cous, écharpes au profit de l'association "La Passerelle" de Thonon et du "Réseau Solidarité Migrants Chablais".

Cette tente abrite une petite exposition des réalisations des talents du réseau, chaque vendredi jusqu'à fin juin.

« Crea Terra : Rassembleur de Talents » est une



Championnes du Tricothon autour de la présidente, Stéphanie Jefford

toute jeune association basée à Sciez réunissant artisans, créateurs et producteurs locaux pour s'entraider et promouvoir leurs activités dans un esprit solidaire et éco-citoyen. Stéphanie Jefford en est la présidente.

Renseignements : createrra74@gmail.com

Les bonnets seront remis aux 2 associations à la fin de l'été : n'hésitez pas à contacter Stéphanie au 06 86 65 30 63 ou par mail à unemaillealafois@gmail.com.

Pour toutes personnes souhaitant participer, il reste de la laine et du temps !

Etat des travaux au 10 juin 2020

Par Aymeric Jacquier,
Directeur des Services
Techniques.

Bâtiment administratif des services techniques

Démarrage des travaux le 4 juin 2020, durée estimée du chantier 9 mois.

Le terrassement, la maçonnerie ainsi que la pose de l'ossature bois doivent être réalisés pour début aout 2020.

Orgue Eglise

Les établissements Villégas ont installé des IPN fin mai 2020 pour renforcer la structure de la mezzanine de l'église, puis les services techniques ont construit les solivages du plancher.

Les charpentes, les 4 sommiers (pièces mécaniques), les grands réservoirs et turbines à air ainsi que la console (200kg) de l'orgue ont été installés à l'étage les 6 et 7 juin 2020 en l'aide de nombreux bénévoles. Le remontage de l'orgue est en cours actuellement
Le plancher sera posé durant l'été.

WC Eglise

La réhabilitation des sanitaires de l'église va reprendre mi-juin, les carottages ont été effectués avant la récente crise sanitaire. La pose de nouvelles portes, l'étanchéité, la plomberie ainsi que l'électricité seront repris dans leur intégralité.

Parking Cimetière

Les travaux d'enrobés et de pose de bordures sont finis depuis le 15 mai 2020, le marquage au sol a été réalisé (Durée Zone Bleu ?), l'ensemble du nouveau parking ainsi que le parking existant sont de nouveaux fonctionnel.

Fibre optique

Les études concernant la desserte de Jussy, Songy, Chavanne, Choisy, Bonnatrait, et Coudrée sont presque terminées. Les travaux de mise en compatibilité des réseaux commenceront à l'automne 2020 pour une livraison prévue à l'été 2021.

Parc Naturel du Dronset

Le chantier a été interrompu pendant presque 2 mois, il a repris depuis le 2 juin 2020, le terrassement et les

cheminements piétons ont été réalisés. La pose de la passerelle et la maçonnerie paysagère seront terminés pour la mi-juillet.

Les plantations sont prévues pour cet automne. La dernière tranche des travaux débutera au printemps 2021.

Entretien des Espaces publics

La charte d'engagement visant le « zéro pesticide » sur tous les espaces publics a été signée en 2019 par la commune de Sciez. Un plan de gestion différenciée a été établi. C'est pourquoi le désherbage est désormais manuel sur les espaces communs, ce qui entraîne l'apparition d'herbes sur les trottoirs notamment au printemps. En période pluvieuse, quinze jours suffisent à certaines plantes pour atteindre leur hauteur maximale. De ce fait, l'entretien semble négligé voir oublié, ce qui n'est pas le cas, mais il faut à notre service d'entretien le temps d'effectuer le tour de la commune.

Le fauchage mécanique des bords de chaussée est toujours autorisé mais les rotations sont moins nombreuses dans le cadre de ce plan de gestion.